Les 5 techniques de phishing les plus courantes | Denis JACOPINI

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer

L'ère des attaques ciblées est en marche

Le spam est aujourd'hui plus une nuisance qu'une réelle menace. En effet, les tentatives de vendre du vi@gra ou encore de recevoir l'héritage d'un riche prince d'une contrée éloignée ne font plus beaucoup de victimes. La majorité des solutions antispam bloquent ces emails et l'unique façon de les voir consiste à consulter votre dossier « courrier indésirable ». Toutefois, une menace bien plus sophistiquée et dangereuse atterrit dans votre boîte de réception. Vous ciblant vous et vos employés.
Connu sous le nom de « phishing » ou « hameçonnage », ces emails cherchent à piéger vos employés. Comment ? Simplement en leur demandant d'effectuer une action. Dans la vie, il y a deux façons d'obtenir ce que l'on veut : soit le demander gentiment, soit être la bonne personne (et avoir l'autorité qui convient). Le phishing et son cousin le spear phishing, rassemblent ces deux conditions. Le principe du phishing consiste à usurper l'identité d'une personne ou d'une organisation et simplement demander d'exécuter une action (modification de mot de passe, vérification d'une pièce jointe, etc.). L'attaque est orchestrée autour de deux éléments : l'email et le site web ou une pièce jointe. L'email de phishing demande à ses victimes de se connecter à une page et d'entrer leurs identifiants afin d'effectuer une action qui semble légitime. Concrètement, il s'agit par exemple de faux emails de votre fournisseur d'électricité vous avertissant de régulariser votre facture… au plus vite !

L'impact du phishing en entreprise
Des milliers de phishing sont envoyés quotidiennement (contre des millions pour le spam) par des organisations de cybercriminels ou des gouvernements étrangers (ou les deux quand ce dernier « soustraite »).
Cette menace n'est pas encore bien maîtrisée par la majorité des antispam et anti-virus sur le marché pour plusieurs raisons. Premièrement, le « faible » volume d'emails de phishing ne permet pas d'être détecté par la majorité des solutions reposant sur une base de signatures. Deuxièmement, l'email semble légitime et ne reprend pas les « codes » du spam.
Le phishing est une réelle menace pour les entreprises, car il y a deux façons d'être victime : voir sa marque usurpée ou tomber dans le piège quand on reçoit l'email.
Dans les deux cas, voici les 4 principaux dégâts que le phishing peut causer à votre entreprise :
Nuire à votre réputation si votre marque est utilisée pour duper des internautes. Bien souvent, vous ne savez même pas que votre marque est utilisée à des fins malicieuses.
Perte de données sensibles, de propriétés intellectuelles ou encore de secrets industriels.
Divulgation de vos données clients et partenaires.
Des pertes financières directes liées au vol, à des amendes ou au dédommagement de tiers.
Selon une étude de l'américain Verizon, 11% des récepteurs de phishing cliquent sur le lien !

Les 5 techniques de phishing les plus répandues
Pas si évident que cela à identifier. Tout le monde peut se laisser duper par manque de vigilance par un email de phishing, car celui ci semble légitime et original.
Voici ci-dessous les 5 techniques qu'utilisent les phisheurs pour attaquer votre entreprise. Dans nos exemples, nous parlerons de Pierre, un salarié aux responsabilités moyennes, travaillant dans le service finance de son entreprise, et qui a des journées biens remplies.
Le premier exemple de la série correspond à un phishing de masse, alors que les 4 suivants seront plus ciblés, reprenant l'art du Spear Phishing, qui nécessite des recherches avancées sur les cibles afin d'être crédible et de présenter l'autorité qui convient. Dans ces cas là, Alain sera le patron de Pierre, information facilement trouvable sur le site internet de la société.

1. Abus de confiance
Pierre reçoit un email lui demandant de confirmer un transfert d'argent. L'email contient un lien envoyant vers un site qui se présente comme celui de sa banque… mais en réalité il s'agit d'une copie, éditée, contrôlée et hébergée par des pirates. Une fois sur la page, Pierre entre normalement ses identifiants mais rien ne se passe et un message disant que le site est « temporairement indisponible » apparaît. Pierre étant très occupé, se dit qu'il s'en occupera plus tard. En attendant, il a envoyé ses codes d'accès aux pirates.

2. Fausse loterie
Pierre reçoit un email lui indiquant qu'il a gagné un prix. Habituellement Pierre n'y prête pas attention, car bien trop occupé. Toutefois, cette fois ci, l'email est envoyé par Alain, mentionnant une organisation caritative qu'ils soutiennent mutuellement. Pierre clique alors sur le lien, rien ne se passe à l'écran, mais un malware s'est installé sur son poste de travail.

3. Mise à jour d'informations
Pierre reçoit un email d'Alain lui demandant de regarder le document en pièce jointe. Ce document contient un malware. Pierre ne s'est rendu compte de rien, en ouvrant le document, tout semblait correct bien qu'incohérent par rapport à son travail. Résultat, le malware enregistre tout ce que fait Pierre sur son poste (keylogger) depuis des mois, ce qui met en danger tout le Système d'Information de l'entreprise facilitant le vol de données.

4.Appel à donation
Pierre reçoit un email du frère d'Alain, lui disant qu'il est atteint d'un cancer et que sa couverture sociale s'est arrêtée. Voulant faire bonne impression auprès de son patron, Pierre clique sur le lien et se rend sur le site de donation dédié. Pierre décide de faire une donation de 100€ et entre ses informations bancaires. Le site précise même que le don est déductible des impôts… Trop tard, Pierre a donné ses informations et se fait débiter d'un montant bien supérieur ! Sans pouvoir le déduire de ses impôts…

5. Usurpation d'identité
Pierre reçoit un email d'Alain, lui demandant d'effectuer un virement auprès d'un fournisseur connu au sujet d'une avance concernant un dossier urgent. Pour Pierre, il s'agit d'une tâche de routine qu'il effectue aussitôt. L'argent est envoyé sur un compte étranger, impossible à tracer et ne sera jamais retrouvé.

Les attaques de phishing et spear phishing sont en augmentation, tant sur le nombre que sur leur niveau de sophistication. Si vos employés reçoivent ce type d'email il y a de forte chance qu'ils se fassent piéger.

Qu'est ce qui peut être fait pour protéger vos employés ?
Pour se protéger contre phishing, la majorité des entreprises se contentent de leur antispam et d'autres logiciels anti-virus ou de blocage des sites web. Toutefois, face à l'augmentation et à la sophistication des attaques, cette menace nécessite une protection dédiée. Les solutions antispam et virus classiques ne sont plus suffisantes. Il reste la formation des employés, efficace mais trop peu utilisée et qui nécessite d'être régulière.
Les organisations ont besoin de solutions dédiées à cette menace qu'est le phishing qui nécessite une analyse particulière pour être identifiée et bloquée. Les cybercriminels font évoluer leurs techniques rapidement mais la riposte technologique s'organise également, et certaines solutions anti-phishing sont désormais capables de bloquer tous les types de phishing et spear phishing en analysant chaque lien ainsi que les habitudes des échanges. Mais au delà de ce socle technologique nouveau et efficace, l'arme ultime pour contrer les phishing reste l'humain, et sur ce point le travail de formation et d'éducation reste énorme !

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)
Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN : 2259264220

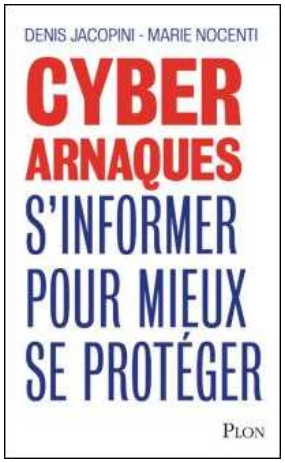

Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.

Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.

Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?

Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.

Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !

Commandez sur Fnac.fr

https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger",Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Milions de victimes de la Cybercirminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

---

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"
Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr

Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.
Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.
J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur Fnac.fr

Source : *Les 5 techniques de phishing les plus courantes | Programmez!*

Mot de passe Wifi : trois

quarts des foyers français à la merci d’une attaque | Denis JACOPINI

Trois ménages français sur quatre ne protègent pas correctement leur borne wifi, rendant leurs ordinateurs, téléphones et tablettes accessibles aux pirates informatiques.

Près de trois ménages français sur quatre ne protègent pas correctement leur borne wifi domestique, rendant leurs ordinateurs, téléphones et autres équipements connectés aisément accessibles aux pirates informatiques, selon une étude publiée jeudi par l'éditeur de logiciels antivirus Avast Software.
D'après cette enquête, menée en novembre auprès de plus de 16 000 internautes français équipés d'un réseau wifi domestique, « la vaste majorité des routeurs (…) ne sont pas sécurisés ».

Mot de passe inexistant… ou évident
Les Français sont ainsi 10% à déclarer ne pas utiliser de mot de passe pour protéger leur réseau wifi et 24% à utiliser comme mot de passe « leur adresse, leur nom, leur numéro de téléphone, le nom de leur rue ou d'autres mots faciles à deviner ».
En outre, plus de la moitié des routeurs sont « mal sécurisés par défaut », avec des combinaisons de codes d'accès « beaucoup trop évidentes, telles que 'admin/admin' ou 'admin/motdepasse' », selon Avast.
Selon l'éditeur d'antivirus, 5% des bornes wifi françaises sont même « accessibles de l'extérieur » du domicile. Une proportion identique de sondés admet d'ailleurs avoir utilisé le réseau d'un de leurs voisins à son insu.

Un Français sur cinq a déjà été piraté
Le manque de sécurité des routeurs en fait « des points d'entrée très faciles d'accès pour les hackeurs, qui sont dès lors capables de pirater des millions de réseaux domestiques en France », a affirmé Vince Steckler, directeur général d'Avast, lors d'un point de presse.
Un Français sur cinq rapporte avoir déjà subi un piratage informatique, et 34% redoutent un vol d'informations personnelles ou de données bancaires et financières. Cependant, 42% sont persuadés que leur réseau domestique est suffisamment sûr.
Rappelons qu'un mot de passe, pour être le plus efficace possible, doit comporter des caractères aplha-numériques (lettres minuscules, majuscules, chiffres) et, si possible, des caractères spéciaux.
Et que les mots de passe les plus utilisés l'an dernier – et donc les plus faciles à « craquer » – étaient les suivants :
123456
password
12345678
qwerty
abc123
123456789
111111
1234567
iloveyou
123123
Admin
1234567890
Un conseil : évitez-les !

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été
Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe
Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?
Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?
Attaques informatiques : comment les repérer ?

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Source : http://www.ouest-france.fr/informatique-wifi-trois-quarts-des-foyers-francais-la-merci-dune-cyberattaque-3026280

Astuce : Un logiciel anti-espions gratuit pour Windows | Denis JACOPINI

Ghostpress un logiciel anti-keylogger portable gratuit qui est en mesure de protéger votre ordinateur contre les logiciels espions.

Dans cet article, je vous présente **Ghostpress**, un logiciel anti-keylogger portable totalement gratuit qui est en mesure de protéger votre ordinateur des logiciels espions.

Mais qu'est-ce qu'un keylogger ?

En informatique, un keylogger (enregistreur de frappe) est un logiciel espion qui espionne l'utilisateur d'un ordinateur. Le but d'un tel outil est de s'introduire entre la frappe au clavier et l'apparition du caractère à l'écran. Cela permet à un pirate informatique de récupérer toutes les informations que vous avez tapez avec votre clavier comme un login et un mot de passe, une adresse, des informations bancaires etc. [Source]

Ghostpress

Ghostpress est un outil très simple d'utilisation et peu gourmand en ressource système. Il vous suffit simplement de le télécharger, puis de le lancer pour que tous les modules de sécurité soient activés. Ainsi, chaque actions que vous exécuterez sur l'ordinateur seront cachés des regards indiscrets.
Vous pouvez également désactiver temporairement le programme en cliquant sur le gros bouton vert et exécuter le programme automatiquement au démarrage de Windows en cochant une petite case dans les paramètres de l'outil.

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été

Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe

Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?

Attaques informatiques : comment les repérer ?

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Article original de @justgeekOriginal http://www.justgeek.fr/ghostpress-logiciel-anti-keylogger-windows-47093

---

10 conseils pour protéger sa vie privée sur Internet | Denis JACOPINI

Les données numériques que nous produisons sur Internet sont utilisées à notre insu à des fins publicitaires. Nos conseils pour protéger vos données personnelles.

Le big data ou mégadonnées (J.O. n° 0193, 22 août 2014) désigne le volume exponentiel des données numériques et leur exploitation.

Tous producteurs de données

Les principaux acteurs du big data sont tout d'abord les États qui ont créé de multiples bases de données statistiques, mais aussi leurs services de renseignements (et tous leurs fichiers).
Viennent ensuite les acteurs du Web, les opérateurs des télécoms ou les grands de la distribution. Mais aussi chaque habitant de la planète qui produit tous les jours une quantité importante de données : courriels, photos, vidéos, posts sur les blogs, achats en ligne…

La prolifération des données a des aspects positifs :

• personnalisation respectueuse des données du client ;
• prévision des phénomènes météo graves ;
• arrivée des services de police rapidement sur les lieux d'un crime ;
• détection des mouvements de fonds dans le but de démanteler des réseaux de blanchiment d'argent…

Collecte de données et marketing ciblé

Mais, ces collectes d'informations peuvent aussi devenir très intrusives ou être détournées de leur finalité. Par exemple, Facebook possède aujourd'hui la base de données de visages la plus importante au monde et a mis au point le logiciel de reconnaissance faciale le plus abouti.
Cet usage généralisé des technologies a fait émerger de nouveaux acteurs qui ont compris tout l'intérêt de collecter des flux d'informations : les entreprises de la distribution qui cherchent toujours à proposer davantage d'offres commerciales… adaptées à vos besoins, à vos désirs.
Cerner l'individu, tel est le but du marketing ciblé ! Grâce à lui, vous serez aidé dans vos achats, vos déplacements, dans la gestion de votre argent, dans le soin que vous prenez de votre santé…

Vos données personnelles aussi sont collectées par les applis mobiles.

3 applications sur 4 collectent les données personnelles contenues dans le téléphone : principalement la localisation, l'identifiant du téléphone et les données d'accès aux comptes personnels (sans que cela soit toujours justifié par la finalité de l'application).
C'est le résultat d'une enquête menée en mai 2014 par les autorités européennes de protection des données.

Le droit à l'oubli pour effacer ses données sur le Web

Ces collectes de données ont conduit les individus à réclamer – légitimement – la possibilité de garder une forme de contrôle sur leurs usages futurs.
Et comme rien ne se perd sur la Toile, les citoyens sont de plus en plus nombreux à demander la création d'un droit à l'oubli , c'est-à-dire le moyen d'effacer ses données personnelles sur le Net. Ils sont soutenus par plusieurs institutions judiciaires.
Ainsi, pour la première fois, la Cour de justice de l'Union européenne a contraint, en mai 2014, Google à mettre en ligne un formulaire permettant à chacun de procéder à la suppression de ses données nominatives.
Pourtant, selon une étude réalisée par Reputation VIP en juin 2014, Google n'aurait satisfait que 36 % des demandes de suppression de données.

10 conseils pour protéger vos données personnelles

1. **Maîtriser son smartphone**

Les applications installées sur le téléphone sont une mine d'or pour le marketing. Elles accumulent des informations sur nos comportements ou nos déplacements tout au long de la journée.
Pour éviter d'être suivi à la trace, désactiver la géolocalisation par GPS dans les paramètres de réglage (attention, cela interdit l'accès à certains services).

2. **N'autoriser le partage de données (contacts, photos, vidéos) que lorsque c'est vraiment utile**

refuser dans les autres cas.

3. **Bloquer les cookies**

Sur son site, la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (Cnil) délivre plusieurs astuces pour échapper aux cookies, ces petits fichiers installés à l'insu de l'internaute lorsqu'on navigue sur le Web, et propose Cookieviz, un logiciel d'identification des cookies en temps réel.
Ces fichiers détectent et enregistrent les achats, les sites consultés… dans le but de proposer de la publicité ciblée.
On peut les refuser à l'entrée des sites, les bloquer (en configurant les paramètres du navigateur Firefox, Internet Explorer…), activer la navigation privée et effacer l'historique.

4. **Utiliser un serveur proxy et un pseudo**

Un serveur proxy agit comme un intermédiaire entre le navigateur et Internet, cachant ainsi l'identité de l'utilisateur. Il en existe des dizaines que l'on peut télécharger gratuitement sur Internet puis installer sur son ordinateur : AnonymoX, Privoxy, Squid…
Le but est de rendre son nom et/ou son prénom invisible sur Internet, les réseaux sociaux et dans les courriels.
Avec un pseudo, on peut s'abonner à des newsletters, réaliser des achats en ligne ou accéder à des services sans délivrer d'informations personnelles.

5. **Sécuriser son mot de passe**

Choisir un mot de passe compliqué, c'est protéger ses données, un peu comme une porte blindée protégerait sa maison.
Il est préférable qu'il soit composé de chiffres et de lettres en minuscule et en majuscule. Il faut aussi soigner celui de sa boîte mail.

6. **Utiliser le réseau Tor**

Ce logiciel, téléchargeable sur Internet, permet de naviguer anonymement et son système de serveurs-relais empêche le suivi des données de l'utilisateur.
Ce système est utilisé par plus deux millions d'internautes, que ce soient des dissidents dans les pays où Internet est contrôlé, ou des journalistes ou des militaires, pour des raisons professionnelles.

7. **Être prudent sur les réseaux sociaux**

La première précaution consiste à paramétrer ses comptes pour qu'ils soient privés, les paramètres par défaut rendant les comptes publics.
Puis à publier ses photos avec discernement, à bien choisir les amis avec lesquels on va les partager, à sélectionner les groupes que l'on rejoint…

8. **Faire du tri**

Trier ses followers (« suiveurs » ou « abonnés » sur les réseaux sociaux) avec des logiciels gratuits : Twit Block sur Twitter ; Privacy Fix sur Facebook, Linkedin et Google.

9. **Veillez à son e-réputation**

Vérifier régulièrement ce qui est publié sur soi-même en tapant son nom et son prénom dans les moteurs de recherche, essentiellement Google en France.
Adresser un courriel aux sites, blogs, moteurs de recherche pour faire supprimer les contenus qui portent atteinte à la vie privée.

10. **Porter plainte**

Si, après plusieurs demandes, vos données personnelles ne sont pas supprimées, il est possible d'adresser une plainte en ligne directement sur le site de la Cnil (sur cnil.fr).

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)
Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN : 2259264220

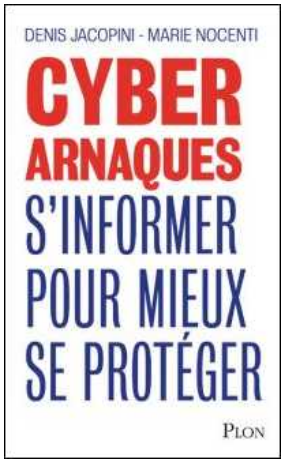

Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.

Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.

Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?

Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.

Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !

Commandez sur Fnac.fr

https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger",Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Milions de victimes de la Cybercirminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

---

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"
Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr

Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.
Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.
J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur Fnac.fr

Auteur : Laurence Fritsch
Source : http://www.dossierfamilial.com/10-conseils-pour-proteger-sa-vie-privee-sur-internet-21122.html

5 conseils pour combattre le piratage informatique

5 conseils pour combattre le piratage informatique

Pour beaucoup d'entre nous, acheter en ligne est devenu une habitude sans laquelle nous pouvons pas vivre. Les achats online simplifient notre quotidien car ils nous permettent de acheter des voyages, des vêtements, des cadeaux et aussi de faire nos courses alimentaires sans bouger ! Internet à changé notre système de vie et, aujourd'hui, presque tout peut s'acheter sur Internet.

Oui, il est beaucoup plus simple et confortable mais, au moment de payer, les doutes aflorent : **comment garantir la sécurité d'une transaction pour pouvoir faire nos achats avoir la mouche à l'oreille ?** Voici 5 conseils donnés pour le cabinet de sécurité ESET pour se prémunir contre les risques de piratage en ligne.

Vérifiez l'URL du site internet

Lorsque vous effectuez un paiement en ligne, l'URL doit impérativement commencer par « https:// ». Cela signifie que le site Internet est sécurisé. De plus, **votre navigateur vous indiquera, au moyen d'un symbole en forme de cadenas, que la sécurité entre votre ordinateur et le site est bien établie**. Doc, si vous n'êtes pas complètement sûrs du site dont vous êtes en train de mettre vos coordonnées, il vaut mieux faire demi-tour.

Faites vos achats que sur votre ordinateur personnel

À priori évident, **il ne faut pas profiter d'un réseau WiFi ouvert pour faire des achats et, non plus, sur un ordinateur que ne soit pas le vôtre**. Il est important de rappeler que quand vous fêtes ce type d'activité, vous apprêtez à transmettre des données sensibles, telles que votre numéro de carte bleue ou votre adresse personnelle.

Il est dès lors déconseillé d'utiliser un ordinateur public, ou même l'ordinateur d'un ami car vous ne connaissez pas si l'appareil est bien protégé. Il suffirait alors qu'un logiciel malveillant soit installé sur la machine pour que vos données privées soient récupérées par des cybercriminels.

Privilégiez les réseaux privés

On vient de le dire: les réseaux publics doivent, par essence, être faciles d'accès : c'est pourquoi ils sont le plus souvent dépourvus de toute protection. **Si vous pouvez y accéder, un cybercriminel peut le faire aussi.** On comprend donc facilement pourquoi il vaut mieux ne pas utiliser ce type de réseau pour effectuer un achat en ligne. **Un hacker pourrait facilement accéder à votre ordinateur et à ce que vous y faites,** et donc dérober sans difficulté votre numéro de carte bleue et autres données sensibles.

Évitez d'enregistrer vos données en ligne

Avec le développement d'intérêt et les services de pub sur la toile. De plus en plus de sites Internet vous proposent d'enregistrer vos coordonnées, numéro de carte bleue compris, afin que vous n'ayez pas à les saisir à nouveau à chaque achat.

C'est vrai que, si vous êtes des fous des achats en ligne, celle-ci est une fonctionnalité très pratique – surtout sur les sites sur lesquels vous achetez souvent, mais attention : **si vous permettez au site Web de se rappeler de vos coordonnées, l'accès à votre compte doit absolument être protégé par un mot de passe fort** pour éviter que ces données soient facilement récupérables par les cybercriminels. Voici quelques conseils pour créer un mot de passe efficace.

Utilisiez un navigateur sécurisé

Même si le site sur lequel vous vous apprêtez à payer vous paraît fiable et que vous utilisez un réseau sécurisé, il se peut que des pirates informatiques parviennent à contourner les sécurités pour voler votre numéro de carte bleue. **L'idéal est donc d'utiliser un navigateur sécurisé**, comme celui inclut dans la solution **ESET Internet Security.** Grâce à cet outil, **vos données sont cryptées directement entre le clavier et le navigateur**, ce qui empêche toute possibilité de récupération de vos données bancaires.

Notre métier : Nous réalisons des audits sécurité, nous vous apprenons comment vous protéger des pirates informatiques et vous aidons à vous mettre en conformité avec le règlement Européen sur la protection des données personnelles. Audits sécurité, animations de formations en cybercriminalité et accompagnement à la mise en conformité avec le règlement sur la protection des données personnelles.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Denis JACOPINI réalise des audits et anime dans toute le France et à l'étranger des conférences, des tables rondes et des formations pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la Cybercriminalité et à la protection de leurs données personnelles (Mise en Place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) dans votre établissement.

Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l’article mis en page : 5 conseils pour combattre le piratage en ligne – Globb Security FR

Toujours sous Windows XP ? Vous êtes une menace pour la société

Toujours sous Windows XP ? Vous êtes une menace pour la société

Windows XP ne bénéficie plus de correctif de sécurité depuis 2014 et représente par conséquent un risque. Les utilisateurs ont donc une responsabilité. Et si vous êtes un professionnel de l'IT avec des capacités de décision en entreprise, vous devriez être licencié pour maintenir l'usage d'XP.

La réaction à mon dernier article – « Pourquoi Windows doit mourir pour la troisième fois » – était considérable. Des centaines de milliers de personnes ont lu cet article, et nous avons eu des discussions très spirituelles, en effet.

Un tas d'entre vous l'a déclaré sans ambages : vous ne souhaitez pas mettre à niveau Windows XP. Vous êtes fâchés que Microsoft vous ait fait passer de XP à 7 et de 7 à 10. Vous êtes en colère de devoir en permanence mettre à jour le logiciel.

Une poignée d'entre vous a même suggéré de s'en prendre physiquement aux développeurs qui codent le logiciel vers lequel vous refusez de migrer…[lire la suite]

Réagissez à cet article

Source : *Toujours sous Windows XP ? Vous êtes une menace pour la société – ZDNet*

Formation pour DPO externe mutualisé et Délégués à la protection des données externalisé

Depuis 2012, nous accompagnons des établissement dans leur mise en conformité avec la réglementation sur les Données à Caractère Personnel.

Formation RGPD pour DPO externe mutualisé et Délégués à la protection des données externalisé

Depuis le 25 mai 2018, le RGPD (Règlement européen sur la Protection des Données) est applicable. De nombreuses formalités auprès de la CNIL ont disparu. En contrepartie, la responsabilité des organismes est renforcée. Ils doivent désormais assurer une protection optimale des données à chaque instant et être en mesure de la démontrer en documentant leur conformité.

Formation pour DPO externe ou Délégué à la ptotection des données externalisé : « J'accompagne mes clients dans leur mise en conformité avec le RGPD » : 3 jours + 1 jour d'accompagnement personnalisé (C'est le moment ou jamais de vendre des services « RGPD »)

Si votre objectif est avant tout de développer l'activité de mise en conformité avec le RGPD afin de **vendre cette prestation auprès de vos clients**, cette formation est faite sur-mesure pour vous en vous apportant l'ensemble des mesures et des cas qu'il est nécessaire de maîtriser pour que vos clients soient mis sur le chemin de la mise en conformité. Vous êtes une société d'Informatique, un cabinet d'avocat, un cabinet d'expertise comptable, un consultant et souhaitez accompagner vos clients dans leur mise en conformité avec le RGPD, cette formation se passe sur 3 jours en groupe plus une journée supplémentaire en individuel pour superviser la mise en place du RGPD dans votre établissement ou chez un de vos clients (frais liés au déplacement dans cet établissement en sus). Suivez LA formation qui vous apportera la plus grande autonomie dans la mise en conformité de tout notre catalogue.

Consultez les prochaines dates d'animation autour de chez vous ?

Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis Expert de justice en informatique **spécialisé en cybercriminalité et en RGPD (protection des Données à Caractère Personnel)**, consultant depuis 1996 et formateur depuis 1998. J'ai bientôt une expérience d'une dizaine d'années dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel. De formation d'abord technique, Correspondant CNIL (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis récemment Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il m'est ainsi aisé d'expliquer le coté pragmatique de la démarche de mise en conformité avec le RGPD.

« Mon objectif est de vous transmettre mon savoir, vous dévoiler mes techniques mes outils car c'est bien ce que les personnes qui souhaitent s'inscrire à une formation RGPD attendent. »

Votre Prénom / NOM (obligatoire)

Votre adresse de messagerie (obligatoire)

Un numéro de téléphone (pour faciliter l'organisation)

Vous souhaitez avoir des informations sur :

☐- la formation « Comprendre le RGPD » : 1 jour
☐- la formation « Je veux devenir Délégué à la Protection des Données » 2 jours
☐- la formation « Je mets en conformité mon établissement » 3+1 jours
☐- la formation « Mise en conformité RGPD sur mesure »
☐- un accompagnement personnalisé au RGPD

Vous souhaitez réserver une ou plusieurs place(s) à la formation :

Formation pour TPE/PME : **« Comprendre le RGPD et ce qu'il faut savoir pour bien démarrer »**

Pas de date de prévue pour l'instant.
Face à une importante demande en formations et en accompagnements personnalisés ou individuels, nous avons momentanément interrompu l'organisation de formations de groupe.
Nous sommes néanmoins à votre entière disposition si vous souhaitez organiser une formation dans vos locaux.
N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins et voyons ensemble si nous pouvons vous trouver une solution.

Formation pour DPO : **« Je veux devenir le Délégué à la Protection des Données de mon établissement »**

Pas de date de prévue pour l'instant.
Face à une importante demande en formations et en accompagnements personnalisés ou individuels, nous avons momentanément interrompu l'organisation de formations de groupe.
Nous sommes néanmoins à votre entière disposition si vous souhaitez organiser une formation dans vos locaux.
N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins et voyons ensemble si nous pouvons vous trouver une solution.

Formation pour consultants : **« J'accompagne mes clients dans leur mise en conformité avec le RGPD »**

Pas de date de prévue pour l'instant.
Face à une importante demande en formations et en accompagnements personnalisés ou individuels, nous avons momentanément interrompu l'organisation de formations de groupe.
Nous sommes néanmoins à votre entière disposition si vous souhaitez organiser une formation dans vos locaux.
N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins et voyons ensemble si nous pouvons vous trouver une solution.

☐Autre ville ou sujets souhaités en individuel (indiquez ci-dessous)

Votre message avec vos préférences de date ou vos commentaires

Envoyer

Δ

Nos formations s'organisent en groupe. Le lieu de la formation sera facilement accessible à Métro à Paris, facilement accessible en tramway à Lyon et à proximité d'une gare TGV et disposera d'un parking à Marseille. Votre place ne sera réservée qu'à la réception de votre acompte. Si la formation était annulée (nombre de participants insuffisants ou en cas de force majeure), votre acompte sera remboursé en intégralité dans les 5 jours (les chèques seront encaissés à partir du jour de la formation). En cas d'annulation de votre part moins de 48 heures avant la formation, l'acompte pourra ne pas être remboursé car destiné à régler les frais de réservation de salle et d'organisation, eux même non remboursables.

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.

DÉSIGNATION N° DPO-15945

Numéro de formateur 93 84 03041 84 — Liberté • Égalité • Fraternité — RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Datadock — Organisme validé et référencé

Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité

avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« *Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL.* ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :

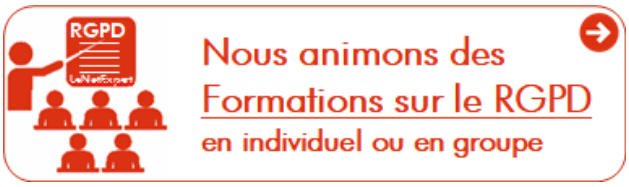

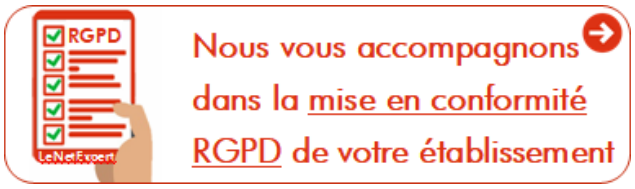

Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD
Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement
Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles
Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données
Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL
Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi
Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016
DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016
Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles

en 6 étapes
Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Source : Denis JACOPINI et *Règlement européen : se préparer en 6 étapes*

Pendant les vacances continuez à protéger vos données personnelles

Le sutilisateurs sont de plus en plus concernés par le sort de leurs données. Potentiellement victimes, ils doivent prendre plus de temps pour consulter les pages de politique de confidentialité. Qu'en est-il de ces utilisateurs finaux ? Sont-ils acteurs de la sécurité en ligne de leurs données ? Il n'est pas inutile de rappeler certains points.

• Les dangers du Wi-fi public

Lorsque vous rejoignez un réseau Wi-Fi public ouvert à votre café préféré, vous pouvez obtenir plus qu'un expresso. Vous pourriez potentiellement être victime d'un vol d'informations. En outre, un pirate peut avoir créé un faux réseau Wi-Fi qui semble réel (avec un nom similaire par exemple). L'utilisation d'un VPN est donc fortement recommandée.

• Les dangers des applications

Les applications sur votre smartphone peuvent vous espionner. Soyez très prudent lorsque vous sélectionnez des applications. Jetez un œil aux fonctionnalités dictées par le développeur. Maximisez les paramètres de confidentialité autant que possible.

• Les dangers des médias sociaux

Évitez les quiz Facebook qui peuvent relever toutes vos données (Cambridge Analytica). Minimisez les informations que vous partagez sur les réseaux sociaux. N'acceptez pas les demandes de personnes que vous ne connaissez pas.

Tout le monde peut prétendre être quelqu'un d'autre en ligne – prenez des mesures supplémentaires pour assurer votre sécurité et celle de votre famille. En conclusion, n'hésitez pas à vous référer à des conseils, guides, vidéos de la part des professionnels du secteur et autres associations, sans oublier le site de la CNIL et ses guides qui fournissent de bons conseils et recommandations.

[Lire l'article complet sur LaTrinune.fr]

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été
Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe
Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?
Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?
Attaques informatiques : comment les repérer ?

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Source : *Vous attendez tout du RGPD pour protéger vos données en ligne. Pas si vite !*

Comment retrouver l'auteur d'un e-mail ou d'un post ? | Denis JACOPINI

Comment retrouver l'auteur d'un e-mail ou d'un post ?

Victime d'usurpation d'identité, d'insultes ou de propos diffamatoires, vous désirez retrouver l'auteur d'un e-mail ou d'un post sur un forum ou sur un réseau social ? Les conseils de Denis JACOPINI, expert informatique assermenté.

1. RETROUVER L'AUTEUR D'UN EMAIL

1.1 Les envois d'e-mail

Tout comme un courrier postal sans système de sécurité tel le Recommandé avec Accusé de Réception, l'envoi d'un e-mail ne garanti pas sa réception par le destinataire désiré.
Il devient ainsi aisé de contester la réception d'un e-mail et quand bien même il a été prouvé qu'un email a été reçu et lu, rien ne peut attester qu'il a bien été consulté par la bonne personne. Pour parer à ses failles, il existe des solutions rarement utilisées d'envoi sécurisés par des tiers de confiance pouvant attester la récupération d'un e-mail par une personne identifiée et des procédés de cryptages/décryptages permettant de rendre consultable l'email par le détenteur d'une clé unique.
Sachez que la notion d'accusé de réception n'est pas universelle et dépendant de la compatibilité éventuelle être les logiciels de messagerie de l'expéditeur et du destinataire.
En conclusion, après l'envoi d'un e-mail qui n'utilise pas de procédé de traçabilité, il n'y a pas d'outil permet de confirmer la lecture de l'e-mail par une personne précise. Les outils de traçabilité standards communément rencontrés dans les solutions d'e-mailing, utilisent généralement une petite image spécifique, invisible stockée sur un serveur qui, une fois affichée sur le logiciel de messagerie du destinataire, horodate et mémorise l'adresse IP de l'accès et les paramètres du destinataire ayant affiché l'image.

1.2 La réception d'emails

Lorsque le destinataire d'un e-mail prend connaissance de son message, il est mis en forme par son logiciel de messagerie électronique. Les e-mails peuvent être reçus au format « texte » ou au format « html » avec des mises en forme esthétiquement intéressantes et peuvent contenir ou non une ou plusieurs pièces jointes.
Cependant, chaque e-mail reçu répond à un format spécifique
Un courrier électronique est composé de deux parties : les entêtes et le corps du message, séparés par une ligne vide. Les entêtes stockent les informations contextuelles : qui envoie le message, à qui, avec quel objet, ou encore à quelle date. Le corps du message est quant à lui encodé sous forme de texte, ou de parties multiples (par exemple un texte et des images).
Exemple d'entête d'un message ayant comme seul texte affiché pour le destinataire :
Objet : Bonjour !
Message :
Bonjour David,
Tiens-moi au courant pour la réunion.
Thomas
L'entête contiendra :

```
Received: from 31.121.118.45 (EHLO serveur.fr)
  by mta1007.mail.ukl.yahoo.com with SMTP; Fri, 21 Sep 2012 21:31:16 +0000
Received: by serveur.fr (Postfix, from userid 106)
  id 3DF2F15A0CD; Fri, 21 Sep 2012 23:31:16 +0200 (CEST)
From: "Thomas"
To: david@yahoo.fr
Subject: Bonjour !
Date: Fri, 21 Sep 2012 23:31:16 +0200
MIME-Version: 1.0
Content-Transfer-Encoding: 8bit
Content-Type: text/plain; charset=iso-8859-1
X-Mailer: Mozilla Thunderbird
Message-Id:

Bonjour David,
Tiens-moi au courant pour la réunion.
Thomas
```

L'analyse de l'entête nous permet d'avoir la date et l'heure d'envoi (attention aux indications de fuseau horaire), l'adresse IP et le nom de domaine du serveur expéditeur, l'ID de l'e-mail sur le serveur expéditeur

Remarque :

Un échange d'e-mails (minimum envoi + réponse) permettra plus facilement d'apporter la preuve de que le destinataire a bien reçu le message électronique puisqu'il y répond…
A la suite d'une usurpation d'identité, d'une arnaque, d'un dénigrement, d'injures, de médisence ou de propos diffamatoires, vous pouvez souhaiter retrouver l'expéditeur d'un e-mail :
A) Constat éventuel par Procès Verbal d'Huissier de l'e-mail ;
B) Analyse des éventuels échanges d'e-mails
C) Analyse par un Expert Informatique de l'entête de l'email afin d'extraire la date, l'heure, l'adresse IP et le nom de domaine du serveur d'expédition de l 'e-mail ;
D) Rechercher le propriétaire d'une adresse IP avec l'outil www.ripe.net ou http://network-tools.com ;
E) Plages d'adresses IP attribuées par opérateurs sur la page http://www.nirsoft.net/countryip/fr.html ;
F) Contact éventuel des fournisseur d'accès à Internet pour retrouver l'abonné à Internet à partir de l'adresse IP (ordonnance d'un Juge).

2. RETROUVER L'AUTEUR D'UN POST SUR UN FORUM

A la suite d'une arnaque, d'un dénigrement, d'injures, de médisance ou de propos diffamatoires, vous pouvez chercher des traces de l'auteur dans des forums ou réseaux sociaux. Vous aurez alors des traces de ses posts, souvent bien insuffisants pour remonter jusqu'à l'auteur malveillant.
Pourtant, quelques pistes peuvent être exploitées :
A) Constat éventuel par Procès Verbal d'Huissier du post avec horodatage.
B) L'auteur peut utiliser des éléments permettant de retrouver son identité (par exemple, son pseudo est peut-être utilisé sur plusieurs sites et l'identification peut être tentée par recoupement d'informations…)
C) Rechercher d'autres traces du pseudo dans d'autres sites (Social Mention, Samepoint, Mention.net, Alerti, Youseemii.fr, Webmii, Sprout social, eCaim.com, zen-reputation) ;
D) L'analyse de données Exif permet d'avoir des renseignements supplémentaires (par exemple : ExifViewer) ;
E) Si une demande de retrait par voie amiable des informations par l'auteur n'aboutit pas, vous avez la possibilité de signaler un acte d'injure ou de diffamation sur le site Internet du ministère de l'Intérieur : http://www.internet-signalement.gouv.fr ou saisir une juridiction de proximité (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1785) ;
F) Comme pour un contenu dans un moteur de recherche, on peut essayer d'utiliser le Flooding pour envoyer le post dans des pages de résultat lointaines.
Bien évidemment cette liste de conseils pas exhaustive et n'attend que vos avis et commentaires pour l'enrichir

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)
Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN : 2259264220

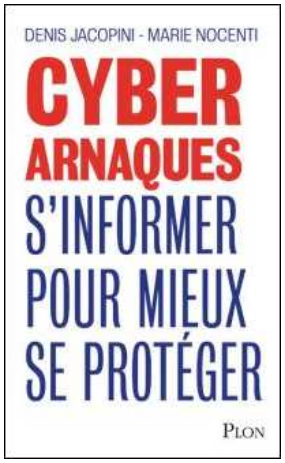

Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaques dont chacun peut être victime.

Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.

Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?

Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaques Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaques Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.

Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !

Commandez sur Fnac.fr

https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger",Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Milions de victimes de la Cybercirminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

---

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"
Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr

Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.
Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.
J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur Fnac.fr

Etude et publication de Denis JACOPINI
LIENS SOURCES
Utilisation des moteurs de recherche en France
http://www.journaldunet.com/ebusiness/le-net/1087481-parts-de-marche-des-moteurs-de-recherche-en-france/
Taux de clic en fonction de la position dans les résultats
http://www.mathiasp.fr/blog/seo/quel-est-le-taux-de-clic-en-fonction-des-positions-dans-google/544

Tout ce que vous ne savez pas sur les clés USB | Denis JACOPINI

Tout ce que vous ne savez pas sur les clés USB

La majorité des personnes savent très bien que la clé USB est un support de stockage amovible, c'est ce qui leur fait penser qu'une clé USB permet uniquement de stocker des fichiers à partir de tout système disposant de prises USB ou de transférer des données entre ordinateur.Or la clé USB peut être utilisée de plusieurs manière différentes.

Aujourd'hui, je vais vous montrer qu'il existe d'autres fonctions plus intéressante qu'on peut les utiliser à l'aide d'une simple clé USB.

1.Transformer votre clé USB à une barrette mémoire RAM

Une clé USB peut être utiliser pour améliorer les performances de votre ordinateur et augmenter la vitesse de son fonctionnement. L'astuce consiste à utiliser une clé USB pour augmenter la mémoire de votre ordinateur et booster ses performances à l'aide de logiciel eBoostr. Pour en savoir plus, je vous invite à lire cet article: l'utilisation de clé USB en tant que barrette.

2.Sécuriser votre PC avec une clé USB

On peut aussi utiliser une clé USB pour sécuriser son PC. L'utilitaire Rohos Logon Key fera en sorte que votre ordinateur s'ouvrira automatiquement au moment où vous insérerez la clé USB et se verrouillera lorsque vous la retirerez. Vous pourrez donc quitter votre ordinateur en toute sérénité. Pour en savoir plus, je vous invite à lire l'article suivant: la sécurité de votre pc avec une clé USB

3.Création d'une clé USB rootkit

Une autre fonction qu'on peut l'utiliser avec une clé USB, c 'est la récupération des mots de passe d'un ordinateur. La clé USB s'exécute automatiquement et récupère la plupart des mots de passe stockés sur votre ordinateur. Il est vraiment très utile surtout quand on perd les mots de passe. Pour en savoir les étapes pour créer une clé USB rootkit, je vous invite à lire cet article: création d'une clé USB rootkit.

4.Injecter une backdoor dans une machine Windows avec une clé USB

On peut aussi utiliser une clé USB pour accéder à votre PC à distance depuis n'importe quelle machine. Pour créer votre USB backdoor suivez les étapes de notre article: injection d'une backdoor dans une machine Windows avec une clé USB.

5.Emporter dans une clé USB vos logiciels préférés sans avoir besoin de les installer

Enfin, une autre fonction qui pourrait vous intéresser: c'est d'utiliser des logiciels stockés sur votre clé USB sans avoir besoin de les installer. Pour cela, il faut installer le programme gratuit **PortableApps** .

Il devient alors très facile d'ajouter vos logiciels préférés au lanceur d'applications portable « PortableApps ». Un outil principalement destiné aux développeurs qui enrichit et complète la suite logicielle référence en la matière. Le logiciel Open Source PortableApps propose déjà un panel très large d'applications portables : Firefox, LibreOffice, Google Chrome, Skype ou encore Dropbox. Ce lanceur vous permet d'utiliser les logiciels stockés sur la clé USB depuis un autre PC sans avoir à les installer.

Comme nous l'avons vu précédemment, une clé USB peut servir à autre chose qu'à stocker des données. Elle possède d'autres avantages. Si vous avez d'autres fonctions d'une clé USB, n'hésitez pas de les partager avec nous dans un commentaire .

Article original de Ahmed

Réagissez à cet article

Original de l’article mis en page : Tout ce que vous ne savez pas sur les clés USB | FunInformatique